

Vente d'un bien en usufruit

Par corinne95, le 03/12/2013 à 21:42

[fluo]bonjour[/fluo]

Mon père peut t'il vendre la maison qu'il avait avec ma mère qui est décédée en 2006, tout seul sans nous en demander l'autorisation et sans que l'on signe. Et quelle est notre part sur cette maison - 3 enfants dont un décédé et qui a eu un enfant. Et faut-il la signature de tous les héritiers pour vendre ?

Merci de votre réponse.

Par aguesseau, le 04/12/2013 à 00:56

bir,

vous devez savoir la part que vous avez sur cette maison suite au décès de votre mère. si cette maison était un bien commun de vos parents,il est probable que les enfant ont soit la nue propriété de la part de votre mère soit la pleine propriété.

dans les 2 cas vous êtres propriétaire en indivision avec votre père, donc il faut l'accord de tous les propriétaires pour vendre.

l'agent immobilier doit demander à qui appartient la maison avant de la mettre en vente. cdt

Par corinne95, le 04/12/2013 à 08:24

bjr

Mes parents était marié sous le régime de la communauté et le bien cédé au dernier des vivants

Par aguesseau, le 04/12/2013 à 10:31

bjr,

je ne pense pas que votre père ait reçu la totalité de la part du bien en pleine propriété.comme héritier réservataire de votre mère, vous avez hérité de votre mère. le schéma classique c'est que vous avez reçu la nue propriété de la part de votre mère et que votre père avec la donation au dernier vivant a reçu uniquement l'usufruit. cdt

Par corinne95, le 04/12/2013 à 21:35

Merci beaucoup, et si nous décidons de vendre tous d'un commun accord (sauf qu'à ce jour nous ne savons pas ou se trouve mon neveu)la vente peut-elle avoir lieu sans lui?

Merci d'avance de votre réponse.